

62

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

ET D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XVI^e Volume.
N^o 16-17. — Avril-Mai 1896.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE TH. NOUVIAN
place de l'Hôtel-de-Ville.

1896

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — *M^{me} Corbin.* — *M. de Vatry.* — *M. Thirion.* — *M. Vernois.* — *M. de Maintenant.* — *M. Minguet.* — *M. Cagny.* — *M. Deshais.* — *M. Cossin.* — *M. Desachy (Charles).* — *M. le baron de Condé.* — *M. Bruslé.* — *M. Jannin.* — *M. Lemaire (de Nanteuil).* — *M. Froment (de Saint-Firmin).* — *M. de Maricourt.* — *M. Picard (de Crépy).* — *M. Brochon.* — *M. Perpette.* — *M. Bruiet.* — *M. Am. de Caix de Saint-Aymour.* — *M. Corbin.* — *M. Thiénard.* — *M. Odent.* — *M. Frémy.* — *M. le baron Seillière.* — *M. Bourbonneux.* — *M. Sebert.* — *M. Vinet.* — *M. le baron de Saint-Marc.* — *M. le comte Amelot.* — *M. Drivière.* — *M. Guérard.* — *M. le prince Radziwill.* — *M. le baron Franck Seillière.* — *M. Morel.* — *M. Vantroys.* — *M. le baron Gustave de Rothschild.*

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — *Monseigneur l'Evêque de Beauvais.* — *M. le Sous-Préfet de Senlis.* — *M. le Maire de Senlis.*

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président. — *M. Cossin, secrétaire.* — *M. Jassemmin, secrétaire-général.* — *M. Dubarle, jardinier-professeur.* — *M. Macret, secrétaire-général.*

BUREAU GÉNÉRAL

Président : M. Thirion. — *Vice-Présidents : MM. Brochon, Morel et Vantroys.* — *Secrétaire-Général : M. Delamotte.* — *Secrétaire-Général-Adjoint : M. Lebrasseur.* — *Secrétaire : M. Lestocart.* — *Secrétaire pour l'Apiculture : M. Hardret.* — *Trésorier : M. Choquet (Jules).* — *Trésorier-Adjoint : M. Noché.* — *Bibliothécaire-Archiviste : M. Cavallier.* — *Conservateur du Matériel : M. Tirlot.*

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Pecquet, Vaudier, Testard, Deslandes fils, Pillois, Salot, Bordier, Delmont, Leroux, Chéret, Carreau.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président : M. Roblin. Vice-Président : M. Doucet. Secrétaire : M. Caron. Vice Secrétaire : M. Defrocourt. Délégué : M. Hennebicq.*
CREIL. — *Président : M. Pauquet. Vice-Prés. : MM. Coquatrix et Pichou. Secrétaire : M. A. Thuillot. Vice-Secrétaire : M. E. Thuillot. Trésorier : M. Lachassaigne. Délégués : MM. Richard-Mallet et Grouas.*
CREPY-EN-VALOIS. — *Président : M. Chopinet. Vice-Président : M. Petit. Secrétaire : M. Francolin. Vice-Secrétaire : M. Gannier. Trésorier : M. Legros. Délégué : M. Choron.*
GOUVIEUX (Sous-Section). — *Président : M. Cusse. Vice Présidents : MM. Bessin père et Chapon. Secrétaire : M. Sylvain Berger. Délégués : MM. Bassier et Bex.*
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid. : M. Vice-Présid. : M. Naze. Secrétaire : M. Peltier. Vice-Secr. : M. Sadet. Trésorier : M. Barbier. Délégué : M. Delaunay.*
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président : M. Valadon. V.-Prés. : MM. Hardy et Delépine. Secrétaire : M. Grélez père. Vice-Secrétaire : M. Lebrun. Trésorier : M. Lefebvre. Délégués : MM. Garnotel et Bellot.*
PONT-SAINT-MAXENCE. — *Président : M. Vice-Présid. : M. Secrétaire : M. V.-Sec. : M. Trésorier : M. Délégué : M. Lefebvre.*

SOCIÉTÉ

D'HORTICULTURE

ET

D'APICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

LISTE DES MEMBRES

SENLIS

IMPRIMERIE TH. NOUVIAN

1896



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 9999

CB : 5199

SHAS



0 000000 051996

Liste des Membres
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'APICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

— · φ · —
1896
— · φ · —

Membres d'honneur.

M. le Préfet de l'Oise.
Mgr l'Evêque de Beauvais.
M. le Sous-Préfet de Senlis.
M. le Maire de Senlis.

Membres perpétuels.

M^{mes}
Corbin, Mortefontaine.
Watry (de), de Chaâlis, *décédée*.

MM.
Amelot (comte), Mortefontaine.
Bourbonneux, propriétaire, Senlis.
Brochon, propriétaire, Montlèveque.
Bruiet, de Senlis, *décédé*.

Bruslé, de Senlis, *décédé*.
Cagny, vétérinaire, Senlis.
Caix de Saint-Aymour (de), Paris.
Condé (baron de), de Montataire, *décédé*.
Corbin, de Mortefontaine, *décédé*.
Cossin, chef d'institution, Senlis, *décédé*.
Desachy (Charles), conducteur principal des ponts et
chaussées, Senlis.
Deshais, de Senlis, *décédé*.
Drivière, de Senlis, *décédé*.
Dubarle, professeur honoraire, *décédé*.
Frémy, propriétaire, Senlis.
Froment, de Saint-Firmin, *décédé*.
Guérard, propriétaire, Senlis.
Jannin, de Senlis, *décédé*.
Lemaire, de Nanteuil, *décédé*.
Maintenant (de), procureur de la République, Compiègne.
Maricourt (de), propriétaire, Villemétrie, *décédé*.
Minguet, de Senlis, *décédé*.
Morel, notaire honoraire, Senlis.
Odent, propriétaire, Senlis.
Perpette, entrepreneur, Chantilly.
Picard, château de Geresme-Crépy.
Radziwill (prince), Ermenonville.
Rothschild (baron Gustave de).
Saint-Marc (baron de), Mortefontaine.
Sébert, de Paris, *décédé*.
Seillière (baron), Cires-les-Mello.
Seillière (baron Franck), Mello.
Thiénard, propriétaire, Ermenonville.
Thirion, propriétaire, Senlis.
Vantroys, ancien avoué, Senlis.
Vernois, propriétaire, de Senlis, *décédé*.
Vinet, artiste graveur, de Senlis, *décédé*.
Watry (de), de Chaâlis, *décédé*.

Section centrale.

M^{mes} *Dames patronnesses.*
Alépée, Senlis.
Boucher (Léon), Senlis.
Chartier, propriétaire, Senlis.
Colombier (vicomtesse du), château de la Victoire-Senlis.
Deshais, propriétaire, Senlis.
Duru, propriétaire, Barbery.
Fauvelle, propriétaire, Senlis.
Fontaine, propriétaire, Senlis.
Fossiez, propriétaire, Senlis.
Leduc, propriétaire, Senlis.
Maigret (comtesse de), Senlis.
Moquet, propriétaire, Senlis.
Morel, propriétaire, Senlis.
Pelbois, Senlis.
Ruffin, propriétaire, Senlis.
Taupin, grainetière, Senlis.
Wagny, Senlis.

MM. *Membres.*
Appert, propriétaire, Senlis.
Arrachard, jardinier chez M^{me} Fauvelle, Senlis.
Audy, dentiste, Senlis.
Baraton (Francis), garçon jardinier, Bellefontaine-Senlis.
Barbier, menuisier, Senlis.
Benoist, propriétaire, Senlis.
Berge, Senlis.
Bernard, marchand de nouveautés, Senlis.
Berthelot, architecte, Senlis.
Boissay, propriétaire, Chamant.
Boissonnas, propriétaire, Villemétrie-Senlis.
Bordier (Alexandre), horticulteur, Villevert-Senlis.
Bouffetier père, propriétaire, Senlis.

Bougeonnier, jardinier, Senlis.
Boulangier, jardinier chez M. Patria, Fourcheret.
Bouvier, Barbery.
Brenne, quincaillier, Senlis.
Budin, jardinier, Senlis.
Cailleux (Jules), horticulteur, Aumont.
Cagny fils, Senlis.
Camus, jardinier chez M^{me} Joubert, Vineuil.
Cassel, propriétaire, Senlis.
Cavaillier, relieur, Senlis.
Chalmin, propriétaire, Senlis.
Chambellan (Louis), jardinier, rue Quémizet, Senlis.
Chandavoine, trésorier de la Caisse d'épargne, Senlis.
Chauveau (Franck), sénateur, 9, rue Crevaux, Paris.
Chéret, jardinier chez M. Thirion, Villevert-Senlis.
Chéron père, rentier, Senlis.
Chevaux, propriétaire, Senlis.
Choron, Senlis.
Choquet-Brassier, négociant, Senlis.
Choquet (Jules), agent financier, Senlis.
Chrétien, boulanger, Montlévéque.
Combaz, propriétaire, Barbery.
Compiègne (Simon), propriétaire, au Poteau-Chamant.
Cosson (Auguste), jardinier, Senlis.
Cosson (Octave), garçon jardinier à la Ferme de Courtillet.
Coppé (Ernest), garçon jardinier, Chamant.
Couvé, couvreur, Senlis.
Cuel, propriétaire, Senlis.
Cultru, propriétaire, Senlis.
Daussy, propriétaire, Senlis.
Davenne (Clin), chez M. Boissonnas, Villemétrie-Senlis.
Daverdun, jardinier, château de Saint-Remy-en-l'Eau (Oise).
Debire, garçon jardinier, Chamant.
Delamotte, propriétaire, Senlis.
Delaplace, à Chamant.

Delaporte, avoué, Senlis.
Delestre, jardinier chez M^{me} de Maigret, Senlis.
Delmatti, propriétaire, Senlis.
Delmont, capitaine de frégate, en retraite, Senlis.
Démelin, avoué, Senlis.
Deniez, à Senlis.
Denise, propriétaire, Saint-Nicolas-d'Acy.
Desjardins, plombier, Senlis.
Deslandes fils, jardinier au château d'Ognon.
Devouges, propriétaire, Senlis.
Driard, notaire, Senlis.
Dubois, banquier, Senlis.
Dufourmentel, Senlis.
Duminy, chez M. Schwebach, Senlis.
Dupuis (Félix), propriétaire, Aumont.
Dureau, docteur, Senlis.
Duval (Victor), propriétaire, Senlis.
Fauvet (François), 71, avenue d'Orléans, Paris.
Ferraud (Victor), jardinier, Vineuil.
Ferté, notaire, Senlis.
Fétizon, notaire, Senlis.
Fleury (Paulin), jardinier chez M. Hostein, 88, boulevard
Héloïse, Argenteuil.
Forestier, garçon jardinier, Ognon.
Foucard, propriétaire, Senlis.
Fremindity, au château de Valgenceuse-Senlis.
Frigault, entrepreneur de couvertures, Senlis.
Fromentin (Paul), chez M. Houdan, Fontaine-les-Cornus.
Gallois (Amédée), Barbery.
Gannevalle, entrepreneur de maçonnerie, Senlis.
Gonnet, garçon jardinier au château de Chamant.
Gorenflot, jardinier-chef au château de Valgenceuse-Senlis.
Grison, Senlis.
Gruny, propriétaire, Senlis.
Guibourg, propriétaire, Senlis.

Guinot, armurier, Senlis.
Hardret, blanchisseur, Senlis.
Hec, jardinier chez M. Guérard, Senlis.
Heine (Jules), jardinier chez M. Lefranc, Aumont.
Herbet-Mercier, marchand de laines, Senlis.
Hervaux, propriétaire, Senlis.
Heu, propriétaire, Chambly.
Heurteux, débitant, Senlis.
Huguin (Hubert), garçon jardinier, Chamant.
Huot, Senlis.
Jassemin, receveur de l'Hôpital, Senlis.
Joly, chef de gare, Senlis.
Lamberti, entrepreneur, Senlis.
Lanavit, propriétaire, Senlis.
Langlois, propriétaire, Chamant.
Lasnier-Vuateau, marchand de vins, Senlis.
Leblond (Félix), propriétaire, rue des Jardiniers, Senlis.
Lebrasseur, propriétaire, Senlis.
Lechopied, jardinier, Thimécourt-Luzarches (Seine-et-Oise).
Leclerc (Léon), ancien limonadier, Senlis.
Lefebvre (Auguste), négociant, Senlis.
Lefèvre, entrepreneur de serrurerie, Senlis.
Lefranc, architecte, Aumont.
Lefranc, curé de Bonneuil, par Breteuil.
Lemerle, jardinier, Chaâlis.
Lepape-Lefèvre, quincaillier, Senlis.
Lepetit, propriétaire, Senlis.
Leroux (Emile), taillandier, Senlis.
Levasseur fils, entrepreneur, Senlis.
Lozet, professeur d'horticulture, Senlis.
Lozet (Julien), 14, rue Bertrand, Paris.
Lucy, propriétaire, Villevert-Senlis.
Mahon, secrétaire de la Mairie, Senlis.
Manné, blanchisseur, Senlis.
Mansard, garçon jardinier, Ognon.

Mayan, trésorier-payeur-général, à Annecy (Haute-Savoie).
Maufras, jardinier chez M^{me} la comtesse de Clinchamp,
Saint-Firmin.
Méjasson, serrurier, Senlis.
Ménager (Achille), Dammartin.
Mercier (Alphonse), Villers-Saint-Frambourg.
Moquet (Stanislas), Senlis.
Morel, chez M^{me} Alépée, Senlis.
Mouy, pharmacien, Senlis.
Mouy, propriétaire, Senlis.
Muron, propriétaire, Villevert-Senlis.
Noché, faïencier, Senlis.
Nonce, propriétaire, au Poteau-Chamant.
Nouvian, imprimeur, Senlis.
Odent (Joseph), Saint-Léonard.
Paisant, président du Tribunal, Senlis.
Palfroy, chez M. Bosredon, à Jagny, par Mareil-en-France.
Paradis, hôtel des Arènes, Senlis.
Parrain, Léon, Aumont.
Pavette, inspecteur primaire, Senlis.
Pecquet, jardinier-chef à l'Hôpital, Senlis.
Périer (Eugène), boulanger, Barbery.
Perséguers, louager, Senlis.
Pillois (Raymond), jardinier-chef chez M. Menier, Chamant.
Poirée, filateur, Balagny-sur-Thérain.
Poly (Eugène), chez M. Roland, Senlis.
Pontalba (Michel de), Montlévéque.
Pouillard, propriétaire, Senlis.
Preinveille, pépiniériste, Saint-Just-en-Chaussée.
Prévost (Antoine), jardinier, Vineuil.
Rabardelle, propriétaire, Chamant.
Robert, photographe, Senlis.
Robert (Victor), propriétaire, Senlis.
Robineau, fabricant de médailles, 129, rue de Turenne, Paris.
Roland, cultivateur, Barbery.

Sagny (Léon), propriétaire, Senlis.
Sauvage, peintre décorateur, Senlis.
Savary, avoué, Senlis.
Sommaire, propriétaire, Senlis.
Tassin, horticulteur, Senlis.
Testard, horticulteur, Senlis.
Thiéquot, grainetier, Senlis.
Thirion, ingénieur civil, 95, boulevard Beaumarchais, Paris.
Thomas (Jean), jardinier chez M. de La Vault, Chamant.
Tirlet, propriétaire, Senlis.
Tonnelier, négociant, Senlis.
Triboulet, jardinier, rue des Pigeons-Blancs, Senlis.
Turquet de la Boisserie (comte), Senlis.
Turquet (Alphonse), Saint-Firmin.
Turquet (Edgar), Senlis
Turquet (Jean-Baptiste), Avilly.
Vaillant, percepteur, Senlis.
Vaniékaut, propriétaire, Senlis.
Vatin, juge de paix, Senlis.
Vaudier, horticulteur, Senlis.
Vaudier (Louis-Clément), jardinier, Montlévêque.
Velut, négociant en vins, Senlis.
Venier, entrepreneur de menuiserie, Senlis.
Vérin-Gannevalle, entrepreneur de peinture, Senlis.
Vignon, libraire, Senlis.
Villette, restaurateur, Senlis.
Vincent, jardinier-chef, Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).
Waru (André de), à Bellefontaine-Senlis.
Les Instituteurs du canton de Senlis.
Les Instituteurs du canton de Neuilly-en-Thelle.

Section de Betz.

Dame patronnesse.

M^{me} Léguillette, débitante, Lévignen.

MM. *Membres.*

Béry, jardinier, Betz.
Defrocourt (Fernand), garçon jardinier, Betz.
Desjardins, propriétaire, Betz.
Doucet, rentier, Betz.
Dupoty, jardinier chez M. de Maindreville, Antilly.
Folléat, Paul, garçon jardinier, Betz.
Goulla, garde particulier, Antilly.
Heurlier père, propriétaire, Thury-en-Valois.
Jardinier de M. Roblin (te), Betz.
Labitte, garçon jardinier chez M. Roblin, Betz
Lagnier, propriétaire, Betz.
Lherbier, maître d'hôtel, Betz.
Mareux, propriétaire, Betz.
Mézière, notaire, Betz.
Oury, maire, Boullarre.
Richefeu, propriétaire, Gondreville.
Roblin, propriétaire, Betz.
Les Instituteurs du canton de Betz.

Section de Creil.

M^{mes} *Dames patronnesses.*

Chéron-Lavallée, Précý.
Saint-Didier (baronne de), Chantilly.

MM. *Membres.*

Alaine, Gouvieux.
Balfourier, propriétaire, Mont-de-Pô-Gouvieux.
Barrois (Alexandre), jardinier-chef chez Mgr le duc d'Aumale,
Chantilly.

Basse, château de Beauregard, Nogent-les-Vierges.
Bassier, jardinier chez M. Hurst, Gouvieux.
Berger (Sylvain), Chantilly.
Bessin (Lucien), Gouvieux.
Bessin fils, Gouvieux.
Brex, chez M. de Saint-Roman, Gouvieux.
Bricé (Léopold), jardinier, château des Bouleaux, Gouvieux.
Brunet, maire de Cramoisy.
Cazier, capitaine des sapeurs-pompiers, Creil.
Chambrelant, boulanger, Villers-Saint-Paul.
Chapon, pharmacien, Gouvieux.
Chevalier, marchand de vins, Précy-sur-Oise.
Civet, propriétaire, Saint-Maximin.
Conord (Clotaire), jardinier, Gouvieux.
Coquatrix, négociant, Saint-Leu.
Cunington (Georges), Gouvieux.
Cusse, propriétaire, Gouvieux.
Demagnez, propriétaire, Nogent-les-Vierges.
Demazure, garçon jardinier chez M. Civet, Saint-Maximin.
Demonchy, jardinier chez M. Coquatrix, Saint-Leu.
Desabie, notaire, Creil.
Desbœufs, garçon jardinier chez M. le baron de Rothschild,
Gouvieux.
Desmoulières, jardinier-chef, château de Monchy-Saint-Eloi.
Eclancher, fabricant de sucre, Saint-Leu.
Fauré-Hérouard, négociant, Montataire.
Fourcroy (Alphonse), propriétaire, Villers-Saint-Paul.
Fournet, limonadier, Creil.
Fourniquet, Creil.
Godefroy (Zéphir), Gouvieux.
Grison-Poncelet, Creil.
Grouas, Précy-sur-Oise.
Hardouin, maraîcher, Saint-Maximin.
Hédouin, charpentier, Chantilly.

Houlet (Emile), jardinier-chef chez M. le baron de Rothschild,
Laversines.
Hurst (Henri), Gouvieux.
Joly (Charles), imprimeur, Gouvieux.
Kislin, jardinier chez M. Balfourier, Gouvieux.
Lachassaigne, propriétaire, Villers-Saint-Paul.
Lenoir, jardinier, Villers-Saint-Paul.
Léonard, chapelier, Creil.
Lequesne, adjoint, Creil.
Lhironnelle (Emile), Villers-Saint-Paul.
Lhomme, huissier à Creil.
Malet-Richard, propriétaire, Villers-Saint-Paul.
Mauger (Edouard), propriétaire, Villers-Saint-Paul.
Messin, Gouvieux.
Métral, propriétaire, Précy.
Notaire, meunier, Villers-Saint-Paul.
Pauquet, maire, Creil.
Patiny, propriétaire, Cramoisy.
Péroche, architecte, Creil.
Perpette-Coquatrix, propriétaire, Chantilly.
Petit (Georges), jardinier-chef, Nogent les-Vierges.
Pichon, horticulteur-pépiniériste, Villers-Saint-Paul.
Pillé, ingénieur, Creil.
Prothais, entrepreneur-ingénieur, Pont-de-l'Oued-Si-Sliman,
par Bogarri (Algérie).
Raspail (Xavier), propriétaire, Gouvieux.
Remy-Poulette, garçon jardinier chez M. Civet, St-Maximin.
Rothschild (baron Gustave de), Laversines.
Salot (Alphonse), jardinier, Chantilly.
Thuillot (Emile), Creil.
Thuillot, maire, Villers-Saint-Paul.
Les Instituteurs du canton de Creil.

Section de Crépy.

M^{mes}

Dames patronnesses.

Parmentier, Fresnoy-le-Luat.
Picard, propriétaire, château de Géresme-Crépy.
Punant, Crépy.

MM.

Membres.

Bretonne, boulanger, Crépy.
Chopinnet, docteur, Crépy.
Choron, maire, Séry-Magneval.
Clair, industriel, Crépy.
Cluet, propriétaire, Crépy.
Cultin, propriétaire, Séry-Magneval.
Crépin-Cléry, propriétaire, Séry.
Danis (Octave), garçon jardinier, Fresnoy-la-Rivière.
Dandrieux, couvreur, Crépy.
Descôtes, jardinier chez M. Guérin, Crépy.
Despierres, jardinier chez M. Parmentier, Fresnoy-le-Luat.
Doria (comte), au château d'Orrouy.
Droux, épicier, Crépy.
Ducro, Crépy.
Esmery (Virgile), Béthisy-Saint-Pierre.
Fasquelle, propriétaire, place du Pilon, Crépy.
Gacongne, propriétaire, Russy-Bémont.
Gaillard, jardinier chez M. Mercier, Crépy.
Gannier, Crépy.
Germain, chez M. Cahen, Béthisy-Saint-Pierre.
Girodot (Eugène), jardinier chez M. Bonnel de Longchamps,
Auger-Saint-Vincent.
Godart, pépiniériste, Crépy.
Grimbert, Trumilly.
Hazard, propriétaire, Orrozy.
Herbin-Berger, Crépy.
Lafontaine père, propriétaire, Crépy.
Lebon, Ormoy-Villers.

Lebon, marchand de vins restaurateur, Crépy.
Legros, agent-voyer, Crépy.
Montier, garçon jardinier chez M. Diet, Crépy.
Oudin, propriétaire, Crépy.
Pagès, Crépy.
Petit, pharmacien, Crépy.
Pillan, propriétaire, Crépy.
Praquin, Glaignes.
Punant, grainetier, Crépy.
Tourneur, Auger-Saint-Vincent.
Vincent, jardinier chez M. de Fleury, Crépy.
Wessemurger, Crépy.
Les Instituteurs du canton de Crépy.

Section de La Chapelle-en-Serval.

M^{mes}

Dames patronnesses.

Baudet, propriétaire, La Chapelle-en-Serval.
Motel, propriétaire, La Chapelle-en-Serval.

MM.

Membres.

Baudet (Octave), propriétaire, La Chapelle-en-Serval.
Chantrier, pépiniériste, Mortefontaine.
Delaunay (Félix), jardinier chez M. Roger, La Chapelle-en-Serval.
Dupuis (Ernest), conseiller général, Pontarmé.
Enchéry, propriétaire, Orry-la-Ville.
Jardinier de M. Savignac (Le), La Chapelle-en-Serval.
Jardinier de M. Dupuis (Le), Pontarmé.
Maillard, jardinier chez M. Hamet, Plailly.
Michel, propriétaire, Pontarmé.
Motel, propriétaire, La Chapelle-en-Serval.
Naze, propriétaire, La Chapelle-en-Serval.
Royer (Edmond), propriétaire, Plailly.
Strub (Louis), jardinier, La Chapelle-en-Serval.
Les Instituteurs de la Section de La Chapelle-en-Serval.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

M^{mes} *Dames patronnesses.*

Périer, propriétaire, Ducs.
Valadon, Nanteuil.

MM. *Membres.*

Bahu, maire, Boissy-Fresnoy.
Beaujard, hôtelier, Nanteuil.
Bellot fils, Oignes.
Bernier, propriétaire, Sennevières.
Billion, jardinier chez M. Thiénard aîné, à Ermenonville.
Chevé, propriétaire, Fontaine-les-Cornus.
Cressin, propriétaire, Nanteuil.
Delépine, propriétaire, Nanteuil.
Delorme, adjoint, Nanteuil.
Dely, propriétaire, Nanteuil.
Desmarest (Florentin), Montagny.
Fontaine, délégué cantonal, Boissy-Fresnoy.
Garnotel, maraîcher, Nanteuil.
Garnotel fils, garçon jardinier chez son père, Nanteuil.
Germain (Martial), chez M^{me} Gibert, Borest.
Hardy, pharmacien, Nanteuil.
Jardinier-Chef (Le) au château de Versigny.
Jardinier de M. Thiénard (Le), Ermenonville.
Jolibois, Silly-le-Long.
Josse (Achille), jardinier, Fontaine-les-Cornus.
Landru fils, menuisier, Ermenonville.
Lefèvre, agent-voyer, Nanteuil.
Lefèvre père, Oignes.
Lefèvre-Justice, restaurateur, Ermenonville.
Martin (Léon), ancien député, Ermenonville.
Morell (de), conseiller général, Fontaine-les-Cornus.
Prevost, propriétaire, Nanteuil.

Pouchard, agriculteur, Chevreville.
Rabot, géomètre, Nanteuil.
Rousselle, docteur, Nanteuil.
Valadon (Emmanuel), propriétaire, Nanteuil-le-Haudouin.
Vénuat, notaire, Le Plessis-Belleville.
Les Instituteurs du canton de Nanteuil.

Section de Pont-Sainte Maxence.

M^{mes} *Dames patronnesses.*

Delaunay, Rully.
Lefèvre, Pontpoint.

MM. *Membres.*

Berdin, maire, Pont-Sainte-Maxence.
Bernard, boulanger, Rully.
Bery, jardinier, Pont.
Celer, propriétaire, à Pont.
Cordier, jardinier, Bray-Rully.
Derengère, horticulteur, Pont.
Deslandes, Pontpoint.
Jardinier de M. Corbon (Le), à Verberie.
Lefebvre, ingénieur, au Montcel-Pontpoint.
Martin (Henri), négociant, Pont.
Monrose, Verneuil.
Pommier, adjoint, Pont.
Thoullier, débitant, Verneuil.
Les Instituteurs du canton de Pont.

MM. **Membres correspondants.**

Lecoq-Dumesnil, 8, rue de Berlin, Paris.
Van den Heede, horticulteur, Saint-Maurice-les-Lille (Nord).
Baltet (Charles), Troyes (Aube),

Goin, éditeur, 22, rue des Ecoles, Paris.
Bouvier, président de la Société mycologique de France, 20,
rue de Grétry, Montmorency (Seine-et-Oise).
Roumeguère (Commandeur), directeur de la Revue myco-
logique, 37, rue Riquet, Toulouse (Haute-Garonne).
Ch. Chevallier, Chaussée du Pont, Boulogne (Seine).
Ch. Joly, vice-président de la Société nationale d'horticulture
de France, 14, rue Boissy d'Anglas, Paris.
Lebrun, rue Allard, 7, Amiens.
Sahut, président de la Société de l'Hérault, Montpellier.
Dubarle, professeur d'horticulture, Reims (Marne).

Sociétés correspondantes et Echanges de publications.

Société d'agriculture de Senlis.
Comité archéologique de Senlis.
Journal de Senlis.
Echo du Valois (M. Leconte), de Crépy-en-Valois.
Société nationale d'horticulture de France, 84, rue de
Grenelle-Saint-Germain, Paris.
Société d'horticulture de Soissons (Aisne).
Société d'horticulture de Saint Quentin (Aisne).
Société centrale d'apiculture, 67, rue Saint-Victor, Paris.
Société d'horticulture d'Étampes (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.).
Société d'horticulture de Montmorency (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de Versailles (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de Pontoise (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de Corbeil (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de Compiègne (Oise).
Société d'horticulture de Clérmont (Oise).
Société d'horticulture de Beauvais (Oise).
Société d'horticulture d'Eure-et-Loir, à Chartres.

Société d'horticulture de Meaux (Seine-et-Marne).
Société d'horticulture de Coulommiers (Seine-et-Marne).
Société d'horticulture de Provins (Seine-et-Marne).
Société d'agriculture et de botanique de Gand (Belgique).
Le Cercle horticole de Lille (Nord).
Société d'horticulture, vigneronne, etc., de l'Aube, Troyes.
Société d'horticulture de Picardie, Amiens (Somme).
Société d'horticulture d'Orléans (Loiret).
Société d'horticulture de la Meuse, Verdun.
Société d'horticulture de Montreuil-sous-Bois (Seine).
Société d'horticulture d'Argenteuil (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de la Seine-Inférieure, Rouen.
Cercle pratique d'horticulture du Havre (Seine-Inférieure).
Cercle pratique d'horticulture du Rhône, Lyon.
Société autunoise d'horticulture, Autun (Saône-et-Loire).
Société d'horticulture de la Côte-d'Or, Dijon.
Société d'horticulture d'Angers (Maine-et-Loire).
Cercle horticole et agricole de Brioude (Haute-Loire).
Société d'horticulture de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Société d'horticulture d'Epernay (Marne).
Société d'horticulture de Bordeaux (Gironde).
Société d'horticulture de Limoges (Haute Vienne).
Société d'horticulture de Valenciennes (Nord).
Société d'horticulture et de sylviculture de Reims (Marne).
Le Moniteur horticole, 43, rue de Varennes, Paris.
Société nantaise d'horticulture, Nantes (Loire-Inférieure).
Société régionale d'horticulture du Nord de la France, Palais-
Rameau, Lille (Nord).
Société d'horticulture de la Haute-Marne, Chaumont.
Ministère de l'Instruction publique (Bureau des Comités des
Travaux historiques et des Sociétés savantes), Paris.
Société d'horticulture de la Nièvre, Nevers.
Cercle pratique d'arboriculture et de viticulture de Montmo-
rency (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Société d'horticulture de Dammartin (Seine-et-Marne).
Société d'horticulture et de viticulture d'Arbois (Jura).
Ecole d'horticulture de Versailles (Seine-et-Oise).
Société d'horticulture de l'Hérault, Montpellier.
Société d'horticulture de Douai (Nord).
Société d'horticulture de l'Allier, Moulins.
Société d'horticulture du Doubs, Besançon.
Le Jardinier pratique, 22, rue Richer, Paris.
Le Jardin, 13, rue de Bruxelles, Paris.

Société d'Horticulture et d'Apiculture

de l'arrondissement de Senlis,

Subventionnée par le Gouvernement de la République.

Section de Crépy-en-Valois.

Nous rappelons que l'**Exposition de Roses** a lieu le Dimanche 14 Juin.

Section de Creil

A l'occasion du **Concours agricole** qui a lieu à Creil les 11 et 12 Juillet prochains, la Section de Creil organise, pour la même date, une **Exposition d'horticulture** à laquelle nous engageons vivement nos Collègues à prendre part.

Section Centrale de Senlis.

DIX-HUITIÈME EXPOSITION

DE

**Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie ou de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture et à l'Apiculture,**

QUI AURA LIEU A SENLIS

LES 20, 21 & 22 SEPTEMBRE 1896.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DELAMOTTE, secrétaire-général de la Société.

XVI^e VOLUME. — N^o 16-17. — AVRIL-MAI 1896.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 5 AVRIL 1896.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. DUFOURMENTEL, route de Compiègne, Senlis.

CHRÉTIEN, boulanger, à Montlévêque.

BOULANGER (Eugène), jardinier chez M. Patria, à Fourcheret, Fontaine-les-Cornus.

KISLIN (Ernest), jardinier chez M. Balfourier, au Mont-de-Pô, Gouvieux.

Sont présentés :

MM. SAUVAGE, peintre décorateur, à Senlis, par MM. Pouillard et Delamotte.

FORESTIER, garçon jardinier à Ognon, par MM. Deslandes et Lozet.

Sont déposés sur le bureau :

Le relevé des dégustations ;

Cinq brochures, de M. de Noter, offertes par Bornemann : *l'Escargot, la Taille des Arbres fruitiers, les Begonias, le Chrysanthème, la Mosaïciculture*, qui sont remis à divers membres chargés d'en faire un rapport ;

Les catalogues Bornemann, Paris ; — Jean Bernus, Lyon ; — Vermorel, Villefranche ; — Van den Heede (Chrysanthèmes et Dalhias d'élite), Saint-Maurice, Lille.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. Félix Sahut, membre correspondant à Montpellier ;

2° Une lettre de M. Tirlet s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion.

— 247 —

Vu les fêtes de Pâques, la séance est levée, après une très intéressante causerie de M. le Président sur la taille des arbres, et principalement sur les inconvénients que peut causer une trop grande abondance de fruits laissés aux arbres.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 MAI 1896.

PRÉSIDENTE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. SAUVAGE, peintre-décorateur à Senlis.

FORESTIER, garçon jardinier à Ognon.

Est présenté :

M. BOISSAY, propriétaire à Chamant, par MM. Thirion et Leblond.

La correspondance comprend :

1° Les excuses de MM. Brochon et Delamotte, qui ne peuvent assister à la séance ;

2° Lettre de M. Lachassaigne, de la Section de Creil, exprimant les souhaits de la Section, pour le prompt rétablissement de M. le Professeur ;

3° Les observations météorologiques en mars et avril, par M. Lavallée ;

4° Les dégustations du mois.

Sont déposés sur le Bureau :

1° Le rapport de M. Morel, vice-président, sur les plantations à cidre dans l'arrondissement ;

2° Brochure sur le Congrès ampélographique de Bordeaux, par M. Eugène Delaire (hommage de l'auteur). Vifs remerciements ;

3° Le programme de l'Exposition générale de Chrysanthèmes et Fruits, Cyclamens, Œillets, Asters, etc., du 17 au 22 septembre 1896, au Palais de l'Industrie.

M. le Président fait part à l'assemblée de la perte que vient de faire le monde horticole, par suite du décès de M. Léon Say, président de la Société nationale de France, et rappelle en quelques mots tous les services rendus par M. Léon Say à l'Horticulture.

La séance est levée après le tirage de la Tombola.

Apports en séance :

M. POUILLARD : Chou brocoli, bon à manger à l'huile et à la crème. — *Remerciements.*

M. MAUFRAS : Œillets. — *Mention honorable.*

Bibliographie.

La Librairie LE BAILLY, O. BORNEMANN, successeur, vient de lancer, dans le monde des amateurs, cinq nouveaux volumes de M. RAPHAEL DE NOTER, *l'Escargot, la Taille des Arbres fruitiers, les Bégonias, le Chrysanthème, la Mosai-culture*, appelés à rendre quelques services pour la vulgarisation de l'horticulture. Tous ces petits volumes, dont la matière est très condensée, sont à la portée de toutes les bourses puisqu'ils ne coûtent que 0,50 cent. chacun.

DÉGUSTATIONS

5 Mars.

POIRE BEURRÉ DE COURTRAI. — Moyenne, ovoïde; peau vert clair tiquetée de points roux très fins. — Chair blanche, grossière, juteuse, peu sucrée, peu parfumée. — A revoir, fruit peut-être pas assez mûr.

7 Mars.

BEURRÉ PERRAULT (DUCHESSÉ DE BORDEAUX). — Fruit moyen, arrondi; pédoncule gros et long. — Peau rude, épaisse, jaune terne, très finement réticulée de roux clair, parfois carminée à l'insolation. — Chair fine, compacte, juteuse, sucrée, relevée. — Arbre très fertile.

11 Mars.

POIRE BERGAMOTTE HERTRICH. — Fruit à peine moyen, arrondi, à pédoncule mince et long. — Peau fine, sèche, jaune-verdâtre à l'ombre, jaune-rougeâtre au soleil. — Légèrement maculée de roux clair. — Chair blanche, compacte, fine, non fondante, assez juteuse, bien sucrée, non relevée. — Bon fruit pour l'époque.

12 Mars.

COURTE-QUEUE D'HIVER. — Du jardin de l'Hôpital-Général de Senlis. — Fruit assez gros, turbiné; peau sèche, jaune d'or, presque entièrement recouverte de roux brillant. — Chair blanc-jaunâtre, grossière, croquante, bien juteuse, très sucrée, relevée.

14 Mars.

POIRE NOTAIRE LEPIN. — Fruit gros, pyriforme; pédoncule long, gros, obliquement inséré. — Peau épaisse, jaune clair, marbrée et tiquetée de roux clair. — Chair blanche, ferme, non fondante, insuffisamment juteuse, assez sucrée. — Fruit probablement pas assez mûr.

27 Mars.

BEURRÉ PAPELEU. — Fruit pyriforme, allongé, à pédoncule long. — Œil à fleur. — Peau sèche, jaune clair, plus foncé à l'insolation, légèrement striée de rouille. — Chair blanche, compacte, un peu sèche, assez sucrée, avec un certain degré d'âpreté. — Blette au cœur.

5 Avril.

POIRE BICOLORE D'HIVER. — Fruit d'une bonne moyenne grosseur. — Pédoncule long et mince. — Peau fine, grasse, vert-jaunâtre uniforme. — Chair blanche, tendre, plutôt cotonneuse, peu sucrée. — Fruit médiocre.

46 Avril.

BEURRÉ DE COURTRAI. — Fruit moyen, ovale. — Pédoncule long. — Peau fine, jaune-verdâtre, finement marbrée de roux clair. — Chair compacte, assez fine, blanc-jaunâtre, sucrée, assez relevée, peu juteuse. — Il semble que le fruit aurait pu attendre encore.

L'EMPLOI DES JUS DE TABAC

Nous avons maintes fois recommandé l'emploi des jus de tabac étendus d'eau pour la destruction des insectes.

Un procédé récemment découvert par le service des manufactures de l'Etat permet aujourd'hui de transformer les jus de tabac ordinaires en un liquide très riche en nicotine, dosé à un taux fixe et susceptible de se conserver indéfiniment en vase clos.

Les résultats obtenus à l'aide de ce nouveau liquide en ayant consacré définitivement la valeur, la vente à l'intérieur en a été autorisée par décision ministérielle.

Conditions de la vente en France du nouveau jus titré. — A la différence de ce qui se pratique pour les jus ordinaires, purs ou goudronnés, la vente du jus titré sera effectuée dans les débits et entrepôts, où le public pourra se le procurer librement comme le tabac.

Le liquide sera logé dans des bidons en fer-blanc soudés, munis d'une étiquette portant l'indication sommaire du mode d'emploi.

Les bidons seront vendus à la pièce d'après le tarif suivant qui comprend la valeur du récipient :

Contenance des bidons	Prix de la vente	
	aux débitants	aux consommateurs
5 litres	46 fr. »»	48 fr. »»
4 litre.....	3 fr. 50	4 fr. »»
1/2 litre.....	2 fr. »»	2 fr. 30

Les consommateurs seront admis à s'approvisionner directement dans les entrepôts, au prix de la vente au public dans les débits.

Maintien des dispositions anciennes concernant la vente des jus ordinaires, purs ou goudronnés. — En attendant que l'usage du jus riche se soit vulgarisé, et pour ne pas troubler trop brusquement les habitudes des consommateurs de jus ordinaires non titré, ces derniers produits continueront provisoirement à être livrés dans les conditions actuelles.

Observations générales. — La mise en vente du jus de tabac titré, dans les entrepôts et les débits, constitue une innovation qui sera certainement accueillie avec faveur. Elle dispensera les acheteurs des formalités auxquelles ils ont été astreints jusqu'ici et leur permettra de se procurer de suite et sans déplacements les produits qui leur seront nécessaires. De plus, grâce au titrage du liquide à un taux fixe, les consommateurs pourront désormais, au moyen de dilutions dont il leur sera facile de graduer la richesse à leur gré, faire du nouveau jus un emploi méthodique auquel ne se prêtent

pas les jus ordinaires. Il est à remarquer, enfin, que le jus titré étant très pur et à peine coloré, il n'aura pas, comme les produits mis jusqu'à ce jour à la disposition du public, l'inconvénient d'encrasser les appareils de pulvérisation et de tacher les fleurs ainsi que la toison des animaux.

Il est bon d'ajouter :

1° Que le jus titré étant cinq ou six fois plus riche en nicotine que les jus ordinaires, il doit être étendu, avant l'emploi, d'une quantité d'eau beaucoup plus grande; la proportion de ce mélange est, du reste, indiquée sur les étiquettes.

2° Que la manipulation du nouveau produit exige, à raison de son degré de concentration, plus de soin et d'attention que l'on n'en apportait d'ordinaire dans le maniement des jus simples; qu'il sera prudent, notamment, de ne pratiquer de fumigations dans les serres qu'à la fin de la journée et de se retirer sur le champ pour ne pas être incommodé par les vapeurs de nicotine. *(La Semaine agricole).*

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Observations sur la Taille des Arbres. — M. Viviand-Morel écrit, dans le *Lyon horticole*, un long article sur la taille du poirier et les tailleurs d'arbres, et il termine par les considérations suivantes, qu'il nous paraît tout à fait de saison de reproduire :

Il ne serait peut-être pas inutile de chercher à tirer un meilleur profit des variétés excellentes qu'une taille mal comprise prive d'une grande partie de leurs fruits.

Il y a déjà bien longtemps qu'un bon arboriculteur de nos environs, M. A. Berthier, pépiniériste à Saint-Genis-Laval, avait attiré l'attention des jardiniers sur cette importante question, et, pour faciliter l'application d'une taille ration-

nelle aux débutants et aux amateurs peu expérimentés, il avait proposé une classification des poiriers basée sur la longueur des productions fruitières : bards, brindilles et lambourdes.

La longueur des productions fruitières! Tout est là, dans la taille du poirier. M. Berthier avait fait trois classes principales, savoir : 1° arbres à dards courts; 2° arbres à dards allongés et aigus; 3° arbres à rameaux fruitiers pendants.

Avec les arbres de la première catégorie, cela marche tout seul; le premier venu taille à peu près, sans autre forme de procès: on a des poires quand même. Dans cette catégorie, on peut placer: Colmar d'Arenberg, Beurré Clairgeau, Louise Bonne d'Avranches, Bon Chrétien William, Saint-Michel Archange, et... tous les poiriers *taillés restant fertiles*, qu'ils soient taillés par des habiles ou par des apprentis.

Les arbres de la deuxième catégorie ont des productions fruitières plus allongées et des dards raides et aigus. Pour avoir des fruits sur les variétés de cette classe, pour en avoir beaucoup, il est de la dernière importance de conserver les productions fruitières même un peu longues. Vouloir les raccourcir, c'est vouloir les rendre stériles, ou à peu près.

Les habiles, avec force pincements, peuvent se livrer sur elles à des exercices variés; mais les autres n'y doivent pas songer. A citer dans cette catégorie: Bergamotte Esperen, Doyenné du Comice, Saint-Germain, Epine Dumas, Beurré superfin, Pie IX, etc. Pour maintenir la fertilité de ces arbres, il faut utiliser les dards prolongés.

La troisième section proposée par M. Berthier a évidemment beaucoup de rapports avec la précédente. Les poiriers de cette classe ont aussi les brindilles et les lambourdes très allongées, mais non raides et aiguës, et à vouloir les rapprocher de la mère branche, par la taille, c'est de parti pris singulièrement diminuer la récolte.

En résumé, nous dirons aux personnes peu habiles dans la taille du poirier: Lorsque vous aurez des arbres d'une *bonne*

vigueur, qui ne donnent que peu ou pas de fruits, tenez pour certain que vous taillez : 1° trop court les branches de prolongement ; 2° trop court les rameaux latéraux destinés à devenir des productions fruitières.

La formation de l'arbre. — Ne confondez pas, je vous prie, la formation de l'arbre avec sa mise à fruits. Au début, pendant quelques années, pas trop, mettons trois ans, occupez-vous surtout de lui donner une forme solide et bien équilibrée ; après, vous commencerez à lui faire donner quelques poires dont vous augmenterez le nombre à mesure que votre arbre prendra de la force. Choisissez bien vos variétés. Ne faites pas de pyramides avec le Beurré Giffard, le Saint-Jean (Citron des Carmes), l'Épargne ; menez-les en plein vent ou en espalier ou contre-espalier. Renseignez-vous chez le pépiniériste qui sait les variétés qu'il vous faut.

Les petites poires ne méritent pas les petites formes ; il en faut beaucoup, et le plein-vent seul fait leur affaire.

(Extrait de la chronique horticole de la Société d'horticulture de l'Ain).

* *

Protection des oiseaux utiles à l'agriculture. — L'étourneau ou sansonnet est compris parmi les passereaux ordinaires dans la liste des oiseaux reconnus utiles à l'agriculture par les membres de la commission internationale réunie l'an dernier à Paris. Les oiseaux insectivores jouiront seulement d'une protection efficace quand les différents pays d'Europe auront mis leur législation en harmonie avec les dispositions arrêtées par leurs représentants. Des différentes mesures proposées par la commission, celle qui vise l'achat, le transport, le colportage et le recel des oiseaux, mesure indiquée comme corollaire à la loi, serait la plus efficace pour la répression du braconnage.

Dans beaucoup de régions, on signale la diminution croissante du nombre des étourneaux. Dans la Vendée, les bracon-

niers tuent ces oiseaux après le coucher du soleil et même pendant la nuit, au moment de la pleine lune.

De tous les passereaux, l'étourneau est celui qu'on détruit le plus facilement au moyen des armes à feu. Les étourneaux se réunissent toujours par petits groupes ; il n'est pas rare de voir une vingtaine de ces oiseaux perchés sur la même branche d'arbres, alignés et serrés comme les hirondelles posées sur un fil télégraphique au moment de leur départ. Lorsque les étourneaux regagnent, le soir, les grands bois et les lieux aquatiques couverts de roseaux pour y passer la nuit, les braconniers, prévenus de leur approche par leur gazouillement et leurs cris continuels, les tirent en bordure des bois. Leur vol particulier rend tout coup de fusil meurtrier pour la bande. Tandis que la rapidité de leur vol tend à éloigner les étourneaux du peloton, leur instinct et la peur des oiseaux de proie les poussent à rejoindre continuellement le centre du peloton, à se rapprocher, à se tasser ; la troupe agitée par ces battements d'aile et ces mouvements en sens contraire semble tourner sur elle-même.

Rien ne justifie la chasse faite à ces oiseaux. L'étourneau est un gibier d'une valeur minime : sa chair sèche et coriace conserve toujours un goût d'amertume. Son plumage noir et brun moucheté de roux et de blanc, à reflets verts et violets, n'est pas assez éclatant pour fournir une garniture recherchée pour les chapeaux. Si la voix souple et étendue du sansonnet et la netteté de son articulation en faisaient autrefois l'hôte de toutes les volières, on trouve maintenant sa livrée trop commune.

Les étourneaux arrivent dans nos contrées au mois de février, pour repartir à la fin de l'automne ; mais, lorsque l'hiver n'est pas rigoureux, un certain nombre restent en France à proximité des étangs et des fontaines. Ainsi que tous les insectivores qui émigrent à l'automne, les étourneaux séjournent dans le midi, dans la Guyenne, la Gascogne, la Provence. C'est pourquoi la nécessité s'impose d'obtenir une

rédaction uniforme dans les actes concernant la police de la chasse dans chaque département. Un arrêté du préfet de la Gironde, à la date du 28 juillet 1885, autorisait l'emploi de filets, lacets et autres engins pour la capture des étourneaux.

*
* *

Multiplication des Fraisiers à gros fruits. — En maison bourgeoise, il n'y a besoin, pour la consommation, que de quelques centaines de plants de fraisiers, et encore, dans quelques maisons, une centaine à peine suffisent.

Voici un mode de multiplication que je recommande.

Vers la fin de juin, commencement de juillet, dès que les filets commencent et que le jeune plant forme ses premières racinelles, on choisit les dix ou douze plus beaux plants et, au lieu de les laisser prendre racine en pleine terre, on enterre cinq à six godets de 10 à 12 centimètres de diamètre que l'on remplit avec la terre retirée des trous faits pour mettre les godets; vous fixez les plants, deux par godet, au moyen d'un petit crochet en bois que l'on fait avec du bouleau ou tout simplement avec des bouts de bois pliés en deux; avoir soin de fixer les plants sur chaque bord des godets.

Quand l'opération est terminée pour quelques centaines — quelques heures suffisent — on donne un bon arrosage, qu'on renouvelle de temps en temps s'il fait sec.

Quelques jours après, vos fraisiers seront enracinés; on pourra les sevrer en coupant les filets; vous les laisserez encore une quinzaine de jours après le sevrage, pour que les jeunes plants prennent leur nourriture eux-mêmes, ainsi que de la force.

A ce moment, on pourra procéder à la mise en pleine terre, ce qui avancera de beaucoup avec l'époque habituelle de plantation, c'est-à-dire en septembre; l'avantage que l'on a par cette méthode, c'est que le plant ne souffre nullement; à peine s'il se fane. A la fin de la saison, vous avez une

plantation qui paraîtra être des fraisiers d'une année, et pour l'année suivante ils sont en plein rapport.

Avec une cinquantaine de vieux pieds au plus, suivant les besoins, vous avez votre provision; on peut encore faire une deuxième opération avec les deuxième et troisième filets qui se développent, mais autant que possible prendre les premiers et supprimer les autres au fur et à mesure de leur végétation, car ils prennent la sève au détriment de ceux en godet.

E. THONON.

(Bulletin de la Société d'horticulture etc. d'Epernay).

APICULTURE

Les ruches à cadres mobiles et les feuilles gaufrées.

Les gentilles et diligentes abeilles vont bientôt recommencer leurs travaux. L'apiculture a fait de très grands progrès depuis la substitution des ruches à *cadres mobiles* aux anciennes *ruches fixes*, mais pas autant que cela serait désirable; aussi l'élevage des abeilles est-il loin d'avoir atteint une extension en rapport avec les ressources mellifères des diverses régions.

Si un grand nombre de cultivateurs hésitent encore à adopter les ruches à cadres mobiles, qui seules, pourraient leur procurer une grande quantité de miel, cela tient souvent à des habitudes routinières invétérées et à la crainte de dépenser de l'argent en achetant de nouveaux modèles de ruches.

De plus, ces nouveaux modèles demandent l'emploi de feuilles de cire gaufrées. Or, acheter des feuilles de cire gaufrées, c'est l'abomination de la désolation! On veut bien employer des ruches à cadres nus et y loger son essaim, mais on ne va pas plus loin.

Les abeilles y construisent alors des rayons sans régularité ; les cadres mobiles deviennent d'une fixité désespérante, et l'on aboutit à un insuccès complet. Alors on retourne à l'ancien système de ruches avec *taille* et *étouffement* de la colonie au moment de la récolte.

Tout ceci prouve que, sans l'emploi des feuilles gaufrées, le système des ruches à cadres mobiles ou comme on dit le *mobilisme*, est un non-sens.

Rappelons que les feuilles gaufrées en question sont formées d'une mince feuille de cire préparée mécaniquement, avec l'empreinte de la base des cellules et alvéoles.

On peut s'en procurer dans n'importe quelle maison spéciale en vogue. Grâce aux machines inventées par les Américains et aujourd'hui répandues dans les divers pays d'Europe, elles sont devenues un article courant de matériel apicole.

Il n'y a pas besoin d'insister longuement sur les avantages d'une telle invention. On conçoit que si, au moyen de procédés très simples qu'enseignent tous les bons traités, l'apiculteur fixe dans chaque cadre la fondation d'un rayon, celui-ci sera nécessairement régulier, puisque les abeilles n'auront plus qu'à continuer les alvéoles. On leur évitera un gros travail préliminaire, et elles pourront consacrer beaucoup plus de temps à amasser du miel.

Autre avantage également important. On sait que les mâles, ou faux-bourçons, naissent dans des cellules plus spacieuses que celles d'ouvrières. Comme tous les oisifs, ils sont la plaie d'un essaim, lorsqu'ils dépassent un chiffre raisonnable ; or, l'empreinte des feuilles gaufrées étant à petites cellules, il va de soi que leur emploi permet de restreindre dans une forte mesure la population mâle d'une ruche.

Il est vrai que les feuilles coûtent assez cher, c'est-à-dire 50 à 60 centimes chacune. Mais il ne faut pas oublier qu'elles sont indispensables et rendent la manipulation des ruches à cadres mobiles extrêmement facile. D'ailleurs ces rayons

dureront 18 à 15 ans, ce qui, en définitive, ramène la dépense à 5 centimes à peine par année et par rayon.

Il en est de l'industrie apicole comme de toute autre industrie ; quiconque veut l'exercer d'une façon rationnelle et profitable ne doit pas reculer devant les dépenses indispensables.

Seulement, il faut se défier des feuilles gaufrées à bon marché, car elles ne peuvent être en cire. Les matières étrangères qu'elles renferment répugnent aux abeilles et exposent aux plus graves mécomptes.

Ces matières, en cire minérale ou végétale, suif, etc., se liquéfient à un degré de chaleur moins élevé que celui de la cire naturelle et s'effondrent presque toujours par la chaleur de l'été.

Voici le moyen de reconnaître si la cire est pure.

On fond dans de petits tubes en papier, d'une part un petit bâton de cire dont la pureté est certaine, d'autre part un petit bâton semblable de la cire à essayer. On place leurs deux bâtons dans deux flacons que l'on remplit de benzine. La cire pure se dissoudra très bien si l'on secoue de temps en temps le flacon, tandis que la cire falsifiée laissera des morceaux non dissous ou incomplètement attaqués par la benzine même en secouant.

(*La Semaine agricole*, 19 avril 1896.)

AVIS

MM. les Sociétaires, qui voudraient nous faire part de leurs observations, tant pour l'Insectologie que pour l'Apiculture, sont priées de nous les transmettre. Elles seront insérées avec grand plaisir.

Observations faites dans la commune de Borest
pendant les mois de

MARS 1896				AVRIL 1896					
DATE	HAUTEUR D'EAU		TEMPÉRATURE		DATE	HAUTEUR D'EAU		TEMPÉRATURE	
	TOMBÉE		MAXIMA	MINIMA		TOMBÉE		MAXIMA	MINIMA
1	0 ^m 1		10 ^o 1	5 ^o	1		10 ^o	2 ^o 1	
2	0 2		10 2	5 1	2	0 ^m 5	8 1	1	
3			10 4	5 8 ⁽¹⁾	3		8 9	-0 2	
4	13 2		11 1	6 1 ⁽²⁾	4		12 5	4	
5	2 1		11	6	5	1 9	12 6	5 5	
6	2		11 2	6 3	6		14	7 7	
7	14 2		11 1	6 5	7		16 3	7 4	
8	9 2		11 4	6 7	8		19 9	8 1	
9	29 7		12 4	4	9		17 2	5 4	
10	4 2		13 2	4 6	10		18	3 4	
11			13 1	-1 5	11		16 6	3	
12			13	1 2	12	0 7	13 1	3 2 ⁽³⁾	
13	0 3		16	3	13	0 9	13	3	
14			15 5	2	14		13 5	0 1	
15			14	1	15		17 5	5	
16			14 1	1	16		18 4	-2	
17			16 1	6	17		20	2 1	
18			18 2	5	18		19 1	3 1	
19	3 2		19 9	2	19		21 1	2 1	
20			20 1	2	20		20 6	0 5	
21			20	4	21		21	0 7	
22			24	5	22		21 2	1	
23			24 6	5 1	23		15 3	3 7	
24			25	5 2	24		16 3	1	
25			25 1	5 1	25		19 9	-1	
26			16	5	26	2 8	20 1	3 4	
27			15 5	5 2	27		24 1	4 4	
28			14	4	28		17	7 4	
29	0 3		15 4	-1 4	29	1 2	18 5	7	
30	7 1		10	4 1	30	1	21	1 6	
31	2 1		11	-2					
Total	87 ^m 9	M ^m			Total	9 ^m	M ^m		

(¹) Tempête. — (²) Vent. — (³) Tempête dans la soirée (éclairs).

Dressé par l'instituteur soussigné.

LAVALLÉE.

Nous sommes heureux d'annoncer que la santé de M. Lozet, professeur, s'améliore.

Cependant, pour éviter toute fatigue et tout ralentissement dans le mieux, les Leçons d'horticulture sont suspendues pendant le mois de Juin.

Réunion des Sections pendant le Mois de Juin.

Senlis..... Dimanche 7, à deux heures et demie, au local de la Société.

Crépy-en-Valois..... — 14, à deux heures, à l'Ecole communale des Garçons.

Betz..... Jeudi 18, à deux heures, à la Mairie.

La Chapelle-en-Serval.. Dimanche 21, à deux heures, à la Mairie.

Nanteuil-le-Haudouin. Jeudi 30, à deux heures, à la Mairie.

Pont-Sainte-Maxence.. Dimanche 28, à dix heures, à la Mairie.

Creil..... — 28, à deux heures, à la Mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. l'Imprimeur est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50		6 fois de suite. . .	10 fr.
3 fois de suite. . .	6 »»		12 fois de suite. . .	18 »»

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société a désigné MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratifs et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur art (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Lesdits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société a affecté une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. CAVAILLIER, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.